



**Concours de photographies sur le thème :
« Dans ma vallée, le Val de Neuné et ses environs »
du 10 septembre au 2 octobre 2022**

**Exposition les 13, 14 et 15 octobre 2022
dans la grange en bois de la rue du Château
122 rue du Château - 88430 Corcieux**

Article 1 : objet du concours.

La mairie de Corcieux organise en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges un concours de photographies intitulé « Dans ma vallée, le Val de Neuné et ses environs ».

Les participants sont invités à partager ce qui, à leurs yeux, représente le territoire du Val de Neuné et ses environs.

A travers cette thématique, les participants pourront mettre en valeur (liste non exhaustive) :

- Les habitants du territoire et leur mode de vie
- Les activités locales : travail, associations, loisirs
- Les événements culturels, publics ou privés
- Les manières d'habiter le territoire : le logement, la maison, le camping, etc.
- Le patrimoine architectural, urbain ou naturel

Ce concours est organisé dans le cadre de la résidence d'architecture et de paysage qui se déroule cette année à Corcieux. La résidence fait partie du programme "Pour de Nouvelles Ruralités" regroupant les parcs régionaux de la région Grand Est, grâce au soutien financier et technique de la Région Grand Est. L'exposition sera également l'occasion de présenter le travail réalisé par l'équipe en résidence composée de Théodore Lafarge et Jungho Park, en particulier l'étude du pôle culturel de Corcieux et plus globalement du centre-bourg de la commune.

Article 2 : durée.

Le concours se déroule du 10 septembre au 2 octobre inclus. La date limite des envois est fixée au dimanche 2 octobre 2022 à minuit.

Une sélection d'une trentaine de photos sera présentée à Corcieux à l'occasion d'une exposition qui aura lieu du 13 au 15 octobre 2022 dans la grange en bois au 122 rue du Château - 88430 Corcieux.

L'annonce des résultats aura lieu le samedi 15 octobre 2022.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation, de reporter toute date annoncée.

Article 3 : conditions de participation.

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs majeurs. Les mineurs peuvent concourir avec l'autorisation expresse de leurs parents. La participation est gratuite.

Les photos doivent avoir été prises dans la commune de Corcieux ou dans les environs, en particulier les communes de Vienville, Arrentès de Corcieux, la Houssière, Barbey-Seroux, Gerbépal, Anould, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Fraize, Plainfaing, Saint-Leonard, Saulcy-sur-Meurthe, Taintrux, Biffontaine, Les Poulières, Laveline-devant-Bruyères, Champ-le-duc, Bruyères, Herpelmont, Jussarupt, Granges-Aumontzey.

Le candidat doit envoyer ses clichés à l'adresse électronique i.lallemand@mairie-corcieux.fr entre le 10 septembre et le 2 octobre. Chaque candidat doit indiquer les coordonnées suivantes permettant d'identifier l'auteur des photographies et de le contacter : nom et prénom, adresse du domicile, date de naissance, numéro de téléphone et adresse électronique.

Chaque participant peut présenter au maximum 2 (deux) photographies. Ces photos ne devront pas avoir été primées lors d'un concours antérieur. Seules les photographies numériques respectant les critères techniques précisés ci-dessous seront acceptées.

Critères techniques :

Les photographies qui ne répondent pas aux critères techniques suivants ou dont la résolution ne permet pas un tirage de dimension 40 x 60 cm seront écartées du concours :

- JPEG de base standard
- Mode colorimétrique RVB
- 8 bits / couche
- Noir et blanc ou couleur
- 300 dpi

Chaque photographie sera documentée avec la date et le lieu de la prise de vue, ces informations étant précisées par le candidat. Sur demande du participant, l'information sur la localisation pourra ne pas être rendue publique.

Toute photo à caractère discriminatoire ou diffamatoire sera refusée

Article 4 : composition du jury.

Tous les envois seront soumis à un jury. Le jury est composé des personnes en charge du pôle culturel de Corcieux et d'un professionnel de la photographie. La décision du jury est sans appel ; elle ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Article 5 : critères de sélection.

Tout cliché ne correspondant pas à l'objet du concours présenté dans l'article 1 sera considéré comme irrecevable.

Les qualités esthétiques et artistiques de la photographie seront prises en compte.

Sélection des photographies : la sélection se fera en deux temps. Dans un premier temps, le jury se réunira pour sélectionner 30 (trente) photos parmi les photos soumises au concours. Ces photos bénéficieront d'un tirage jet d'encre Fine Art de 40 x 60 cm et seront exposées du 10 au 15 septembre dans la grande en bois de la rue du Château, à Corcieux. Dans un second temps, le jury se réunira pour déterminer parmi les photos exposées celles qui se verront décernées un prix.

Une seule photo gagnante par participant pourra être sélectionnée.

Toute fausse déclaration comme la non-propriété d'une photographie ou le non-respect du présent règlement, annulerait la remise du lot à la personne. En cas de découverte d'une fraude ultérieure à la réunion du jury, la personne engage sa propre responsabilité.

Article 6 : désignation des lots mis en jeux.

1er prix : un baptême de l'air pour découvrir les environs de Corcieux depuis le ciel

2ème prix : 10 places au cinéma de Corcieux

3ème prix : un bon cadeau dans une librairie partenaire de la commune de Corcieux

Prix du public : l'ouvrage « CORCIEUX, un bourg reconstruit »

Prix jeune photographe : une séance de formation photo dans un studio professionnel

La remise des prix aura lieu le samedi 15 octobre en fin d'après-midi au lieu d'exposition.

Article 7 : droit à l'image.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo présentée. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion, en particulier des personnes éventuellement identifiables sur la photo.

Les participants acceptent sans réserve de céder un droit d'utilisation du ou des cliché(s), pour une utilisation par les organisateurs du concours ou leurs partenaires.

Les photographies réalisées par les mineurs ne pourront être utilisées qu'avec l'autorisation expresse de leurs parents (voir modèle d'autorisation en annexes).

Article 8 : exposition des œuvres.

Les photographies sélectionnées seront exposées à l'occasion d'une exposition qui se déroulera à Corcieux la semaine du 10 octobre 2022. De plus, les photographies transmises dans le cadre du concours pourront être diffusées sur les sites Web et/ou réseaux sociaux de la commune de Corcieux, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, et de la résidence d'architecture et de paysage qui se déroule à Corcieux.

Article 9 : responsabilités.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de toute difficulté survenant dans le déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, la mairie de Corcieux se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : obligations.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Article 11 : Traitement des données nominatives.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution du lot.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

L'ensemble des informations personnelles collectées pour les besoins du concours sont destinées à l'usage exclusif de ce concours. Elles pourront faire l'objet d'un droit de rectification conformément à la loi auprès de la mairie, joignable par courriel : accueil@mairie-corcieux.fr ou en téléphonant à la mairie, au 03 29 50 67 21.

La personne responsable du fichier est Mme Lallemand.

Article 12 : dépôt et consultation du règlement.

Le présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du concours à la mairie de Corcieux, sur le site Internet <https://mairie-corcieux.fr/> et sur les sites internet ou réseaux sociaux des partenaires de l'exposition.

Fait à Corcieux, le vendredi 09 septembre 2022

ANNEXE 1 – AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (prénom, nom)
demeurant (préciser),
(préciser père, mère, tuteur, tutrice, etc.) de
l'enfant (prénom, nom) né le
..... à, et
disposant du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à participer au
concours photo sur le thème «Dans ma vallée, le Val de Neuné et ses environs» organisé du 9 septembre
au 2 octobre 2022 par la mairie de Corcieux et à participer à l'expo photo qui se déroulera du 10 au 15
octobre 2022.

Fait à, le

Signature